

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

### PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

## ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

## TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE	VOIE AERIENNE		
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal et autres Etats de la CEDEAO .....	15.000f	31.000f.	-	-
Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie.	-	20.000f.	40.000f	
Etranger : Autres Pays		23.000f	46.000f	
Prix du numéro .....	Année courante 600 f	Année ant. 700f.		
Par la poste : .....	Majoration de 130 f par numéro			
Journal légalisé .....	900 f	-	Par la poste	-

## ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne ..... 1.000 francs

Chaque annonce répétée...Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81

## SOMMAIRE

## PARTIE OFFICIELLE

## DECRETS

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2019	
02 novembre . Décret n° 2019-1815 portant nomination de membres du Haut Conseil des Collectivités territoriales .....	1917
02 novembre . Décret n° 2019-1816 déterminant la liste des membres nommés du Haut Conseil des Collectivités territoriales .....	1918
02 novembre . Décret n° 2019-1817 portant nomination du Président du Haut Conseil des Collectivités territoriales .....	1919
02 novembre . Décret n° 2019-1818 portant nomination d'un Ministre .....	1919
02 novembre . Décret n° 2019-1819 fixant la Composition du Gouvernement .....	1919

## PARTIE OFFICIELLE

## DECRETS

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Décret n° 2019-1815 du 02 novembre 2019 portant nomination de membres du Haut Conseil des Collectivités territoriales**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi organique n° 2016-24 du 14 juillet 2016 relative à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil des Collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2016-1639 du 20 octobre 2016 portant nomination de membres du Haut Conseil des Collectivités territoriales,

**DECRETE :**

Article premier. - Sont nommés membres du Haut Conseil des Collectivités territoriales :

- Madame Aminata Mbengue NDIAYE, en remplacement de Madame Adja Dior DIOP décédée ;
- Monsieur Sadio CISSE, en remplacement de Monsieur Cheikh LO décédé.

Art. 2. - Le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 02 novembre 2019.

Macky SALL.

**Décret n° 2019-1816 du 02 novembre 2019  
déterminant la liste des membres nommés du  
Haut Conseil des Collectivités territoriales**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi organique n° 2016-24 du 14 juillet 2016 relative à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil des Collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2016-1639 du 20 octobre 2016 portant nomination de membres du Haut Conseil des Collectivités territoriales,

DECRETE :

Article premier. - La liste des membres nommés du Haut Conseil des Collectivités territoriales est déterminée ainsi qu'il suit :

1. M. Chérif Habib AIDARRA ;
2. M<sup>me</sup>. Aminata Dia BA ;
3. M. Harouna Galo Dialalo BA ;
4. M. Mamadou BA dit DIAMYODI ;
5. M. Seydou BA ;
6. M. Ibrahima BADIANE ;
7. M. Ibrahima BADJI ;
8. M. Mouhamed BARRO ;
9. M. Abdou CAMARA ;
10. M. Alassane CISSE ;
11. M. Sadio CISSE ;
12. M<sup>me</sup>. Sokhna Coumba CISSE ;
13. M. Syna CISSOKHO ;
14. M<sup>me</sup>. Gabrielle Dieynaba COLL ;
15. M. Mamadou DEME ;
16. M. Aliou DIA ;
17. M. Houleye Moussa DIA ;
18. M. Maouloud DIAKHATE ;
19. M. Mouhamadou Bassirou Mbacké DIAKHATE ;
20. M. Mamadou DIALLO ;
21. M<sup>me</sup>. Ndéye Fatou DIALLO ;
22. M. Samba Bathily DIALLO ;
23. M. Matar DIOP ;
24. M. Oumar DIOUF ;
25. M. Amadou FALL ;
26. M. François FALL ;
27. M<sup>me</sup>. Lala Aicha FALL ;
28. M. Matalla FALL ;
29. M. Samba FALL ;
30. M. Yatma FALL ;
31. M. Abdou NGINGUE ;

32. M. Amadou GUEYE ;
33. M. El Hadji Moustapha GUEYE ;
34. M. Amadou Tidiane HANE ;
35. M. Abdoulaye HANNE ;
36. M. Maham KA ;
37. M. Mouhamed KOUNTA ;
38. M<sup>me</sup>. Rouguiatou LY ;
39. M<sup>me</sup>. Ndéye Coumba Ndour MBOUP ;
40. M. Mamadou Diaraf NDAO ;
41. M<sup>me</sup>. Aïssata Samba NDIAYE ;
42. M<sup>me</sup>. Aminata Mbengue NDIAYE ;
43. M<sup>me</sup>. Astou NDIAYE ;
44. M<sup>me</sup>. Fatoumata Gueye NDIAYE ;
45. M<sup>me</sup>. Fabineta NDIAYE ;
46. M<sup>me</sup>. Gnilane NDIAYE ;
47. M. Souleymane NDIAYE ;
48. M<sup>me</sup>. Massimbe NIAKHASSO ;
49. M<sup>me</sup>. Fatou NIANE ;
50. M. Masséne NIANG ;
51. M. Mamadou Mahmouth NIASSE ;
52. M. Issam OMAÏS ;
53. M<sup>me</sup>. Mayemouna Diop PAYE ;
54. M. Landing SAVANE ;
55. M. El Hadji Omar SECK ;
56. M. Badara Mamaya SENE ;
57. M<sup>me</sup>. Fatou SENE ;
58. M<sup>me</sup>. Thérance SENGHOR ;
59. M. Baïdy SEYE ;
60. M. Ousmane SEYE ;
61. M. Aliou SOW ;
62. M<sup>me</sup>. Bineta SOW ;
63. M. Sadio Dembare SOW ;
64. M<sup>me</sup>. Fadima TALL ;
65. M. Maël THIAM ;
66. M. Maguette THIAM ;
67. M. Seydina Issa Laye THIAW ;
68. M. Mamadou Diop THIOUNE ;
69. M. Daouda TINE ;
70. M. Souty TOURE.

Art. 2. - Le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 02 novembre 2019.

**Décret n° 2019-1817 du 02 novembre 2019 portant nomination du Président du Haut Conseil des Collectivités territoriales**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi organique n° 2016-24 du 14 juillet 2016 relative à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil des Collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2016-1639 du 20 octobre 2016 portant nomination de membres du Haut Conseil des Collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2019-1816 du 02 novembre 2019 déterminant la liste des membres nommés du Haut Conseil des Collectivités territoriales,

DECRETE :

Article premier. - Madame Aminata MBENGUE NDIAYE est nommée Président du Haut Conseil des Collectivités territoriales.

Art. 2. - Le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 02 novembre 2019.

Macky SALL.

**Décret n° 2019-1818 du 02 novembre 2019 portant nomination d'un Ministre**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

DECRETE :

Article premier. - Monsieur Alioune NDOYE est nommé Ministre des Pêches et de l'Economie maritime.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 02 novembre 2019.

Macky SALL.

**Décret n° 2019-1819 du 02 novembre 2019 fixant la Composition du Gouvernement**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

DECRETE :

Article premier. - La Composition du Gouvernement est fixée ainsi qu'il suit :

1. **Monsieur Sidiki KABA** : Ministre des Forces armées ;
2. **Monsieur Aly Ngouille NDIAYE** : Ministre de l'Intérieur ;
3. **Monsieur Abdoulaye Daouda DIALLO** : Ministre des Finances et du Budget ;
4. **Monsieur Amadou BA** : Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur ;
5. **Maitre Malick SALL** : Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
6. **Monsieur Mansour FAYE** : Ministre du Développement communautaire, de l'Equité sociale et territoriale ;
7. **Monsieur Mouhamadou Makhtar CISSE** : Ministre du Pétrole et des Energies ;
8. **Madame Mariama SARR** : Ministre de la Fonction publique et du Renouveau du Service public ;
9. **Monsieur Oumar YOUN** : Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désempêtrage ;
10. **Monsieur Amadou HOTT** : Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;
11. **Monsieur Abdoulaye DIOUF SARR** : Ministre de la Santé et de l'Action sociale ;
12. **Monsieur Moussa BALDE** : Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural ;
13. **Monsieur Serigne MBAYE THIAM** : Ministre de l'Eau et de l'Assainissement ;
14. **Madame Ndèye Saly DIOP DIENG** : Ministre de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants ;
15. **Monsieur Alioune SARR** : Ministre du Tourisme et des Transports aériens ;
16. **Monsieur Mamadou TALLA** : Ministre de l'Education nationale ;
17. **Monsieur Oumar GUEYE** : Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires ;

- |  |   |
|--|---|
| <p>18. <b>Monsieur Cheikh Oumar ANNE</b> : Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;</p> <p>19. <b>Monsieur Moustapha DIOP</b> : Ministre du Développement industriel et des Petites et Moyennes industries ;</p> <p>20. <b>Monsieur Alioune NDOYE</b> : Ministre des Pêches et de l'Economie maritime ;</p> <p>21. <b>Monsieur Abdou Karim SALL</b> : Ministre de l'Environnement et du Développement durable ;</p> <p>22. <b>Madame Sophie GLADIMA</b> : Ministre des Mines et de la Géologie ;</p> <p>23. <b>Monsieur Matar BA</b> : Ministre des Sports ;</p> <p>24. <b>Monsieur Samba NDIOBENE KA</b> : Ministre de l'Elevage et des Productions animales ;</p> <p>25. <b>Monsieur SAMBA SY</b> : Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions ;</p> <p>26. <b>Monsieur Abdou Karim FOFANA</b> : Ministre de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique ;</p> <p>27. <b>Madame Aminata Assome DIATTA</b> : Ministre du Commerce et des Petites et Moyennes entreprises ;</p> <p>28. <b>Monsieur Abdoulaye DIOP</b> : Ministre de la Culture et de la Communication ;</p> <p>29. <b>Madame Néné Fatoumata TALL</b> : Ministre de la Jeunesse ;</p> | <p>30. <b>Madame Zahra Yanne THIAM</b> : Ministre de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire ;</p> <p>31. <b>Monsieur Dame DIOP</b> : Ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat ;</p> <p>32. <b>Madame Ndèye Tické NDIAYE DIOP</b> : Ministre de l'Economie numérique et des Télécommunications ;</p> <p>33. <b>Monsieur Moïse Diarediégane SARR</b> : Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères, chargé des Sénégalais de l'Extérieur ;</p> <p>34. <b>Monsieur Mamadou Saliou SOW</b> : Secrétaire d'Etat auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, chargé de la Promotion des Droits humains et de la Bonne gouvernance ;</p> <p>35. <b>Monsieur Mayacine CAMARA</b> : Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Déenclavement, chargé du réseau ferroviaire.</p> <p>Art. 2. - Le présent décret sera publié au <i>Journal officiel</i>.</p> <p>Fait à Dakar, le 02 novembre 2019.</p> <p style="text-align: right;">Macky SALL.</p> |
|--|---|